



DÉCRET N° 2018 – 287 du 04 juillet 2018
portant nomination des membres du Comité
Technique National du Recensement National de
l'Agriculture (CTN-RNA).

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 99-014 du 12 avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- vu** le décret n° 201-422 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- vu** le décret n° 2016-502 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et du Développement ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- vu** le décret n° 2016-417 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- vu** le décret n° 2018-073 du 12 mars 2018 portant organisation du recensement National de l'Agriculture (RNA) en République du Bénin ;
- sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 04 juillet 2018,

DÉCRÈTE :

Article premier

Sont nommés membres du Comité Technique National du Recensement National de l'Agriculture (CTN/RNA), les personnes dont les noms suivent :

Président : Monsieur **Gbékpodé Bonaventure KOUAKANOU**, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

Premier Rapporteur : Madame **Armelle AHAMIDE**, Directrice Générale de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique ;

Deuxième Rapporteur : Monsieur **Ayi Yves Césaire AJAVON**, Directeur de la Statistique Agricole ;

Membres :

- Monsieur **Dossa AGUEMON**, Directeur de la Programmation et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche ;
- Monsieur **SESSEDE Charles**, Directeur de la Statistique et des Etudes Economiques de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique ;
- Monsieur **Jean-Claude AHOUANVOEBLA**, représentant de l'Agence Nationale de Traitement (ANT) ;
- Monsieur **Aristide MEDENON**, Directeur Général des Affaires Economiques/Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur **Bernadin C. TOTO** représentant de la Plate-forme Nationale des Organisations Paysannes et producteurs Agricoles (PNOPPA) ;
- Monsieur **Pascal A. OLOUNLADE** représentant de l'Université Nationale d'Agriculture.

Article 2

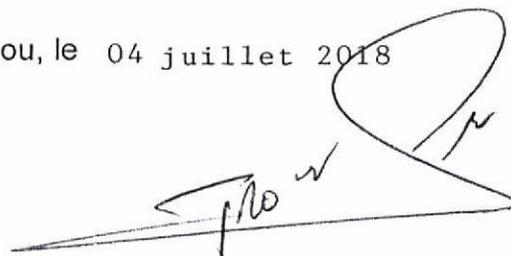
Le Comité Technique National du Recensement National de l'Agriculture se réunit une fois par mois en session ordinaire. En cas de besoin, il peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son président.

Article 3

Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du décret n° 2008-604 du 22 octobre 2008, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

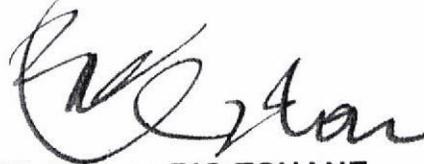
Fait à Cotonou, le 04 juillet 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



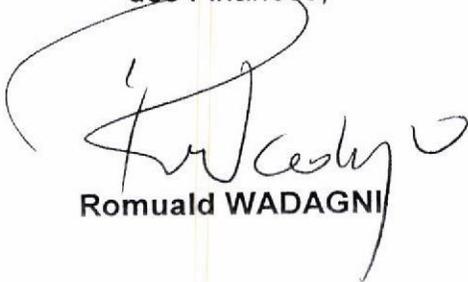
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Chargé du Plan
et du Développement,



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche,



Cossi Gaston DOSSOUHOU

Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité Publique,



Sacca LAFIA

Le Ministre de la Décentralisation
et de la Gouvernance Locale,



Barnabé Z. DASSIGLI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEPD : 2 ; MEF : 2 ; MISP : 2 ; MAEP : 2 ; MDGL : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 17 ; SGG : 4 ; INTERESSES 9 ; JORB : 1.